



## DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales: decision 11-2022**

**OBJET** : Demande de subvention 2022 -CONSEIL DEPARTEMENTAL - Equipement vestimentaire des membres de la RCSC ou CCFF.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal, accordée au Maire du Muy par délibération n° 2020-17 du 22/06/2020,

Le Maire

### DECIDE

De solliciter l'attribution d'une aide financière à hauteur de 50 % auprès du Conseil Départemental pour l'année 2022 pour l'équipement vestimentaire des membres de la RCSC ou CCFF.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût du projet TTC.....	1 981.20 €
Conseil Départemental 2022 – 50 %.....	990.60 €
Autofinancement communal.....	990.60 €

Au Muy, le 20 juillet 2022

Le Maire

*Liliane Boggs*

Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20220720-D-F11-2022-AU  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022